

PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU (AGREE)

Projet - n°P173506

Termes de référence

**Pour le recrutement d'un(e) Consultant(e) individuel (le) chargé(e) d'assumer la
fonction de Spécialiste des Questions Environnementales (SQE) au sein de
l'UCM**

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU RECRUTEMENT

Le gouvernement a initié, avec l'appui de la Banque mondiale, à travers l'Association Internationale pour le Développement (IDA), le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) dont l'Unité de Coordination et de Management des projets du ministère de l'Energie et Ressources Hydrauliques, UCM en sigle assure la coordination générale des activités et la mise en œuvre de la composante 2 et des sous-composantes 4.1 et 4.3. Dans la perspective de l'amélioration de l'accès à l'électricité et à l'eau, le projet vise de manière générale à déployer à plus grande échelle l'accès à l'électricité et à l'eau potable dans les zones d'intervention de la Banque mondiale, tout en améliorant la gouvernance et la performance des services publics et en renforçant les capacités des institutions publiques concernées.

Le projet AGREE vise à étendre les services d'électricité et d'eau potable dans plus de 15 villes localisées dans les 11 provinces suivantes : Kinshasa (ville de Kinshasa), Kwilu (villes de Kikwit et Bandundu), Kasai (ville de Tshikapa), Kasai central (ville de Kananga), Kasai oriental (ville de Mbuji-Mayi), Lomami (villes de Mwene - Ditu et Kabinda), Sud-Kivu (ville de Bukavu), Kongo-Central (ville de Boma), Nord-Kivu (villes de Goma, Butembo et Beni), Ituri (ville de Bunia) et Nord-Ubangi (ville de Gbadolite).

Le projet mettra en œuvre les réformes nécessaires et les actions requises pour améliorer les performances opérationnelles de la Société Nationale d'électricité (SNEL) et de la Régie de Distribution d'Eau (REGIDESO).

En outre, il renforcera les capacités des principales institutions nationales issues de la réforme des secteurs de l'électricité et de l'eau, ainsi que celles des entités provinciales impliquées.

En parallèle au Projet AGREE, le gouvernement a obtenu des fonds complémentaires en vue de financer les d'autres projets placés sous gestion de l'UCM et mentionnés ci-après :

- le Projet de Développement Multisectoriel et de Résilience Urbaine de Kinshasa (PDMRUK – KIN ELENDA) financé par la Banque mondiale
- Appui à la préparation du Projet hydroélectrique régionale de RUZIZI-III, financé par la Banque mondiale
- Le Projet Compact Energie, financé par la Banque mondiale
- le Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Electrique », PAGASE en sigle, à charge de la Banque africaine de développement ;
- le Programme d'hydroélectricité, PROHYDRO en sigle, pour le Programme du Secteur Eau (PROSECO), financé par la coopération allemande (KfW)
- le projet ESSOR dans son volet « Accès à l'Electricité », un projet d'électrification décentralisée par système solaire financé par la Coopération britannique (Foreign, Commonwealth & Development Office, « FCDO », ex « DFID »

Le gouvernement se propose d'utiliser une partie du financement obtenu de l'IDA pour effectuer des paiements autorisés au titre d'un contrat de services de consultant individuel d'assumer la fonction de spécialiste des questions environnementales pour les projets sous gestion de l'UCM, et principalement pour le projet décrit ci-après.

2 BREVE DESCRIPTION DU PROJET AGREE

2.1. Composantes

D'une durée de sept (7) ans, le projet AGREE dont la coordination générale des activités est assurée par l'UCM qui assure également la mise en œuvre de la composante 2 et des sous-composantes 4.1 et 4.3., est constitué des composantes et sous composantes suivantes :

- **Composante 1 : Amélioration de la performance et de la gouvernance de la SNEL et REGIDESO :**
 - Composante 1.1 : Amélioration de la Gouvernance de la SNEL
 - Composante 1.2 : Amélioration de la performance commerciale de SNEL
 - Composante 1.3 : Gouvernance et Décentralisation du Secteur de l'Eau
- **Composante 2 : Renforcement des institutions et soutien au développement**
 - Composante 2.1 : Gouvernements provinciaux
 - Composante 2.2 : Assistance technique aux agences centrales sectorielles
 - Composante 2.3 : Planification et développement des investissements

- Composante 2.4 : Coûts opérationnels
- Composante 2.5 : Appui à Agence pour le Développement et la Promotion du grand Inga (ADPI) et à la préparation du projet Grand Inga
- Composante 2.6 : Appui logistique à la RDC pour la préparation du projet Hydroélectrique Régional Ruzizi III
- **Composante 3 : Expansion de l'accès de basée sur le secteur privé**
 - Composante 3.1: Electrification descendante de deux capitales provinciales
 - Composante 3.2 : Electrification à travers la mise en place des Facilités de Financements
 - Composante 3.3 : Assistance technique de l'AFD à l'électrification de Kabinda
- **Composante 4 : Expansion de l'accès basée sur le secteur public**
 - Composante 4.1 : Réhabilitation et sous-traitance de l'exploitation et la maintenance de périmètres sélectionnés de réseaux de distribution SNEL à Kinshasa et Gbadolite
 - Composante 4.2 : Réhabilitation et Expansion de réseaux de distribution d'eau à Kananga, Butembo et Beni, assainissement à Bukavu et Goma
 - Composante 4.3 : Promotion du Capital Humain dans certaines villes sélectionnées
- **Composante 5 : Composante d'intervention d'urgence Contingente.**

2.2. Dispositif institutionnel de mise en œuvre du projet

2.2.1. Dispositif général

L'Unité de Coordination et de management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité assurera la coordination générale du Projet.

Le dispositif institutionnel de mise en œuvre du projet est indiqué dans le schéma ci-après :



2.3. Bénéficiaires et parties prenantes

a) Bénéficiaires

Les principaux bénéficiaires du projet sont les populations habitant les 15 villes des 11 provinces ciblées, qui bénéficieront d'un accès aux infrastructures de base ou d'une amélioration de la desserte en électricité et en eau. Les gouvernements provinciaux bénéficieront notamment, d'une assistance technique en vue du renforcement de leurs capacités en gestion d'infrastructures.

b) Parties prenantes (liste non exhaustive)

Outre les parties prenantes impliquées en tant que structures de mise en œuvre du projet et d'appui à cette mise en œuvre, le projet sera réalisé avec l'implication des entités ci-dessous :

- Le ministère des Finances
- Le ministère du Portefeuille
- Le ministère de la Santé
- Le ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique
- Le ministère de l'Urbanisme et Habitat
- Le ministère national et le ministère provincial des Affaires Foncières
- Les Entités Territoriales Décentralisées (communes, quartiers)
- Les organisations de la société civile actives dans la zone du Projet
- Les gestionnaires des institutions sociales et scolaires œuvrant dans la zone du Projet (centres de santé, écoles, marchés, foyers de promotion sociale, etc.).

Afin d'assurer une meilleure coordination des activités sur les aspects liés à la communication, le gouvernement se propose d'utiliser une partie des fonds mis à disposition par la Banque mondiale en vue d'effectuer les paiements autorisés d'adjoindre à l'équipe d'UCM un consultant individuel chargé d'assumer la fonction du spécialiste en charge de la communication du Projet AGREE.

3 OBJET DE LA MISSION DU CONSULTANT

Sous l'autorité du Responsable de la branche environnementale et sociale, le spécialiste des questions environnementales est chargé de veiller, de la planification à l'exécution des projets : est chargé de toutes les questions relatives aux aspects environnementaux des projets gérés par l'Entité et assure le suivi du processus de validation des études afférentes. Il conseille l'Entité sur les aspects environnementaux des projets.

A ce titre, il s'assure du respect de la législation et des politiques de sauvegardes environnementales et sociales des bailleurs de fonds ainsi que de toutes obligations applicables à ces projets en la matière et ce, en relation avec les parties prenantes concernées.

En collaboration avec le spécialiste en développement social, il exerce ses fonctions en relation avec les consultants chargés des études d'impact environnemental et social desdits projets et de l'élaboration du Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) ainsi que du Plan d'Hygiène Santé et Sécurité (PHSS) qui en découlent.

Il fournit également les informations nécessaires aux ONG et la presse concernant les aspects environnementaux desdits projets, en collaboration avec le spécialiste en communication de l'Entité.

Sa contribution visera principalement :

- l'appui à l'élaboration des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et le suivi de leur exécution à travers la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), et le cas échéant :
 - (i) du Plan d'Hygiène Santé et Sécurité (PHSS)
 - (ii) du Plan de Gestion de Sécurité (PGS)
- le suivi de la gestion participative des ressources naturelles avec les ONG et le suivi-évaluation du volet environnemental et social des projets

A ce titre, il s'assure du respect de la législation nationale en matière de l'environnement et du Cadre Environnemental et Social (CES) des bailleurs de fonds ainsi que de toutes obligations applicables à ces projets en la matière et ce, en relation avec les parties prenantes concernées.

Dans la conduite de sa mission, il collabore avec le spécialiste en développement social et les spécialistes des différentes branches constituant l'organigramme d'UCM.

4 RESPONSABILITES ET TACHES

Le spécialiste des questions environnementales a pour tâches :

- Participer à l'élaboration et la mise à jour du volet environnemental et social :
 - du PTBA de chaque projet
 - du plan de passation des marchés
- Assurer, le cas échéant, le filtrage (screening) environnemental et social de chaque projet en déterminant la nature et l'ampleur des problèmes et, au besoin, la portée des évaluations environnementales et sociales
- Elaborer les termes de référence des EIES, du PGES, du PHSS, du PGS en collaboration avec les bénéficiaires des projets et les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre de ces projets et assurer le suivi de leur réalisation
- Fournir à la passation des marchés les éléments nécessaires à la rédaction des avis à manifestation d'intérêt (AMI) et des demandes de propositions (DP) pour les études relevant de son domaine
- Assurer le suivi et l'analyse des études environnementales et sociales en relation avec les consultants recrutés à cet effet, les ingénieurs et les autres spécialistes de l'Entité, et conduire leur validation en collaboration avec le spécialiste en développement social, en s'assurant de leur qualité et de leur conformité aux termes de référence, aux Politiques de Sauvegardes environnementales et sociales définies par les bailleurs de fonds concernés, aux conventions internationales et à la législation nationale
- Développer et mettre en œuvre des politiques et procédures de Santé et Sécurité au Travail (SST) conformes aux réglementations en vigueur en RDC
- Analyser les impacts environnementaux directs, indirects et cumulatifs des projets, valider le choix de la solution de base des mesures d'atténuation, y compris ses variantes ou les alternatives proposées et s'assurer que les prévisions budgétaires établies à cette fin permettront la mitigation des impacts identifiés
- S'assurer de l'insertion, dans les DAO et les marchés des travaux, du Cahier des Clauses Environnementales et Sociales en relation avec le Chargé en Passation des Marchés
- Actualiser le cas échéant, les différents outils exigés par le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque Mondiale et la législation nationale régissant son domaine de responsabilité (Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), Plan d'Hygiène Santé et Sécurité (PHSS), Plan de Gestion

de Sécurité (PGS), Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES), Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) et Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP), Procédures de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO), etc.)

- S'assurer à travers les rapports des ingénieurs-conseils et les visites de terrain que les entreprises exécutent l'ensemble des travaux selon les spécifications du cahier des Clauses Environnementales et Sociales et du PGES
- Effectuer des inspections régulières et des audits de sécurité sur le chantier pour s'assurer que les pratiques HSE sont respectées par les entreprises commises aux travaux
- Identifier et évaluer les risques potentiels liés aux activités du projet pour assurer la sécurité des travailleurs
- Collaborer étroitement avec les prestataires de service, public ou privés, impliqués dans la mise en œuvre des activités des projets
- Fournir, le cas échéant, les éléments nécessaires à la facilitation de l'octroi des autorisations administratives auprès des structures et institutions impliquées dans les études et la mise en œuvre des projets
- Concevoir et assurer la gestion de la base de données du suivi social relative aux projets
- Concevoir et assurer la gestion de la base de données des consultants (firmes et individus) œuvrant dans le domaine environnemental et social
- Assurer la coordination et la liaison avec les structures gouvernementales et privées, le personnel municipal ou rural, les représentants des quartiers, et les entreprises engagées dans les projets sur les volets environnemental et social
- Elaborer, conjointement avec le spécialiste en développement social, le mécanisme de gestion des plaintes reçues dans le cadre des projets et le mettre en œuvre en collaboration avec les autres partenaires aux projets
- Elaborer à bonne date :
 - les rapports d'activités mensuels, trimestriels et annuels
 - le rapport de mise en œuvre du mécanisme de gestion des plaintes tous les trois mois
 - les rapports d'activités trimestriels sur les mesures de sauvegardes environnementales et sociales
 - les rapports circonstanciels en cas d'incident environnemental (par exemple suite à la survenance ou modification substantielle de risque environnemental lié aux projets) ou encore en cas d'accident
- S'assurer de la transmission à bonne date des rapports et documents de sauvegardes environnementales et sociales à soumettre aux bailleurs de fonds concernés pour approbation et le cas échéant, publication préalable, et suivre leur mise en œuvre

- Participer à la préparation des missions de supervision et d'évaluation des bailleurs de fonds concernés et veiller à la mise en œuvre des recommandations relevant de son domaine, formulées au terme de ces missions
 - Suggérer des sessions de formation en matière de bonnes pratiques environnementales et sociales à l'attention des parties prenantes (fonctionnaires de l'Etat, agents des administrations locales, personnel UCM, etc.)
- Assurer toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par sa hiérarchie dans son domaine d'activité

Collaboration

- (i) Contribuer à la préparation des supports nécessaires et coorganiser avec le spécialiste en développement social, le spécialiste en communication, le Spécialiste en VBG, les consultations et campagnes de sensibilisation, de mobilisation et d'encadrement nécessaires avec les différentes parties prenantes (y compris les populations impactées et les organisations de la société civile) sur les enjeux environnementaux et sociaux des projets visés, pour qu'elles contribuent à la réalisation et à la pérennisation des infrastructures et aménagements réalisés
- (ii) Mettre son expertise à la disposition des autres spécialistes de la Branche dont il est membre et bénéficier de leur concours, à chaque fois que de besoin
- (iii) A chaque fois qu'il en est requis par sa hiérarchie et dans les limites des compétences respectives :
 - Mettre son expertise à la disposition des autres branches de l'UCM
 - Faire appel à l'expertise des autres branches de l'UCM
- (iv) Assurer toute autre tâche qui pourrait lui être confiée par sa hiérarchie

5 LIVRABLES DE LA MISSION DU CONSULTANT

Les livrables attendus par le Bailleur de fonds, à des échéances fixes, sont les suivants :

- Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) à transmettre au plus tard le 30 octobre de chaque année
- Rapport de suivi financier (RSF), à transmettre au plus tard le 45^{ème} jour suivant la fin de chaque trimestre
- Rapport semestriel de suivi de la performance des projets, à transmettre au plus tard le 15^{ème} jour suivant la fin de chaque semestre
- Rapport d'audit externe sur la certification des états financiers annuels à transmettre au plus tard le 30 juin

Pour permettre à l'UCM d'élaborer en temps utile et transmettre les documents précités aux échéances indiquées ci-dessus et d'assurer le suivi et l'évaluation des activités du spécialiste en développement social, ce dernier élabore en format électronique les livrables suivants aux périodes indiquées ci-après :

N°	LIBELLE DU LIVRABLE ET SON CONTENU	DELAJ MAXIMAL
1.	Plan d'action annuel concernant les activités relevant de sa spécialité	30 jours après signature du contrat pour la première année de prestation 15 septembre de l'année N pour les activités de l'année N+1
2.	Extrait détaillé du plan de travail et budget annuel (PTBA) concernant les activités relevant de sa spécialité	30 septembre de l'année N pour le PTBA de l'année N+1
3.	Rapports de missions	7 jours après la mission
4.	Rapport d'activités du trimestre T	15 jours après la fin du trimestre T
5.	Rapport circonstanciels en cas d'incident	Aussitôt l'incident porté à sa connaissance
6.	Rapport annuel de l'UCM	Au plus tard le 30 mars de l'année N+1

6 DUREE DU CONTRAT ET PERSPECTIVES

La durée de la mission du spécialiste des questions environnementales est de 12 mois renouvelables sur évaluation de performances.

Le temps des prestations hebdomadaires est fixé à 40 heures minimum, à raison d'au moins huit heures par jour, sur son lieu de travail ou en dehors de celui-ci.

7 PROFIL DU CONSULTANT

Le spécialiste des questions environnementales doit avoir le profil suivant :

Education :

- Avoir un Diplôme universitaire en ingénierie environnementale, foresterie, écologie ou biologie.

- Maîtrise ou formation spécialisée en gestion de projets, gestion environnementale, études d'impact environnemental, changement climatique ou disciplines connexes.
- Maîtrise du pack MS Office (Word, Excel, Project, PowerPoint, etc.)

Expérience professionnelle générale :

- Au moins 7 ans d'expérience vérifiable dans l'exercice professionnel dans le domaine de l'évaluation des risques et des impacts environnementaux, ainsi que de la gestion de ces risques

Expérience professionnelle spécifique :

- Expérience générale minimale démontrée de 5 ans dans des activités de gestion environnementale dans le secteur public ou privé, y compris l'élaboration et/ou la révision d'Études d'Impact Environnemental (y compris les plans de gestion environnementale)
- Expérience avérée d'au moins trois (03) ans dans :
 - la mise en œuvre des plans de gestion environnementale et sociale
 - le suivi-évaluation environnemental et social de projets d'électricité
- Expérience dans l'analyse et la gestion des risques environnementaux
- Expérience dans les processus d'obtention de licences ou permis environnementaux pour des projets dans le secteur public ou privé.
- Avoir dirigé des équipes en tant que coordinateur, chef ou superviseur dans des domaines environnementaux dans le secteur privé ou public.
- Avoir l'expérience dans le suivi des contrats de travaux dans le respect des mesures de gestion ou de mitigation environnementale dans le secteur public ou privé.

Autres compétences et aptitudes :

- Avoir l'expérience en gestion environnementale de projets financés par des banques multilatérales
- Avoir la capacité à interagir avec des organismes de crédit multilatéraux et des entreprises privées ou des associations
- Avoir la connaissance des systèmes de gestion ISO 14001 et ISO 18001
- Attester de la connaissance de la législation en vigueur en matière environnementale, sociale, de santé et sécurité, par la présentation de certificats de formation ou de certificats de travail impliquant la connaissance requise
- Avoir la capacité de travailler en équipe, sous pression et sans supervision permanente

- Avoir des solides compétences interpersonnelles et en communication orale et écrite
- Avoir la capacité à adapter les styles de communication à un large éventail de publics
- Avoir une disponibilité pour voyager à l'intérieur du pays.

8 NORMES ET EVALUATION DE PERFORMANCE

Le Spécialiste des questions environnementales et sociales s'engage à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes. Il sera évalué périodiquement, sur une base mensuelle, trimestrielle et annuelle, selon les critères ci-après :

A. Savoir-faire	Pondération
A.1 Performance dans son poste	50
Maîtrise de son domaine d'activités	15
Qualité du travail fourni	20
Quantité du travail produit (productivité)	15
B. Motivation, communication et attitude au travail	50
B.1 Sens du collectif et coopération	7,5
Partage des informations	2,5
Capacité de travailler en groupe	2,5
Qualité des relations avec ses collègues	2,5
B.2 Orientation client	2,5
A le souci permanent du client dans ses missions	2,5
B.3 Fiabilité	7,5
Respect des deadlines	2,5
Ponctualité (aux rendez-vous, réunions...)	2,5
Intégrité	2,5
B.4 Engagement dans ses missions	5
Pugnacité pour atteindre ses objectifs	2,5
Pertinence de prise de décision	2,5
B.5 Autonomie	12,5
Capacité à travailler d'une manière indépendante sans être constamment supervisé	2,5
Capacité de prise d'initiatives pour plus de performance	2,5
Recherche d'informations complémentaires en dehors du périmètre classique	2,5
Capacité à faire face à des imprévus	2,5
Capacité de résolution de problèmes	2,5
B.6 Investissement dans l'entreprise	7,5
Agit dans l'intérêt de l'Unité	2,5

S'inscrit dans la culture	2,5
Respecte le règlement	2,5
B.7 Autres qualités personnelles	7,5
Capacité à mobiliser	2,5
Capacité à convaincre	2,5
Capacité d'écoute	2,5
Total	100

Le score calculé du pourcentage correspond aux mentions reprises dans le tableau ci-dessous :

● Excellent	: ≥ 90 %
● Très satisfaisant	: 89 à 75 %
● Satisfaisant	: 74 à 60 %
● Faible	: 59 à 50 %
● Mauvais	: 49 à 50 %
● Médiocre	: ≤ 29 %